



## COMPTE RENDU DE LA COMMISSION VOIRIE

Lundi 2 octobre 2017

### ◆ PERSONNES PRESENTES :

Jean-Didier ANDRIEUX, Frédéric BEAU, Joël DE LUCA, Claude DUBOIS, Christian DURANT, René ETOURNEAUD, Patrick LACHAUD, Marc LAGORCE, Janick LAVILLE, Gérard PETIT, Patrick PIERRE, Jean-Pierre PRUNIER, Marilyn ZAMORA, Réginald LAMBALOT

### ◆ PERSONNES EXCUSEES :

Philippe DUBOURG, Joëlle SAINTMARTIN

### ◆ Ordre du jour de la réunion :

- Point sur les interventions en cours
- Préparation du programme d'élagage 2017-2018
- Questions diverses

## I – Bilan du fonctionnement du service à ce jour :

### 1 – Campagne de PATA, point sur le tonnage

A ce jour, 434.3 tonnes d'émulsion ont été mises en œuvre ainsi que 1 129 tonnes de calcaire en préparation.

9 communes ont abondé leur tonnage en liant en prenant financièrement en charge le matériau supplémentaire et nous avons ainsi réalisé en régie 25 tonnes supplémentaires.

Bilan du programme PATA : voir document n°1.

La commission prend acte de ce bilan.

### 2 – Fauchage : 2<sup>ème</sup> passage

Prestations	Prévisionnel 2017		Réalisé à ce jour 2017	
	Nombre de communes	Linéaire en Km	Nombre de communes	Linéaire en Km
Fauchage 2ème passage	18	468	8	180.91
Mixte	16	365	10	273.61
Total	34	832	18	454.52

Document n°2 en annexe: proposition de planning.

Document n°3 en annexe : bilan du 2<sup>ème</sup> passage du fauchage à ce jour.

Malgré le démarrage du fauchage le 26 juin (4 chauffeurs) et l'arrivée d'un 5<sup>ème</sup> chauffeur depuis le 3 juillet, il est très difficile de tenir le calendrier prévisionnel.

Actuellement une partie des agents réalise des heures supplémentaires et malgré la bonne volonté de tous nous ne pouvons pas atteindre nos objectifs.

A ce jour nous avons un retard de de 12 à 14 jours par circuit.

### **Proposition :**

Pour la prochaine commission qui fera l'objet de la préparation du budget voirie 2018, il est demandé aux membres de la commission de réfléchir l'exécution future du fauchage pour le 2<sup>ème</sup> passage, soit :

- l'embauche d'un faucheur supplémentaire
- Un emploi saisonnier de juin à octobre (5 mois)
- Déléguer en partie à une entreprise privée
- Un partenariat CCPR/communes avec remboursement du travail effectué par les communes (sur la base de remboursement du fauchage à ce jour, c'est à dire la banquette seule 40 € TTC (les 2 côtés) ou la banquette et le talus 96 € TTC (les 2 côtés).

**La commission a émis un avis favorable à ces propositions, un chiffrage sera présenté à la prochaine commission.**

### **3 – Bilan des réparations du matériel affecté au service**

Montant prévisionnel 2017 : 82 040 euros

<b>Réparation</b>	<b>Consommable</b>	<b>Entretien</b>	<b>Contrôle technique</b>	<b>Panne</b>	<b>Casse</b>	<b>Usure</b>
Montant (63 619.65 €)	4 316.29	11 357.55	1 020.60	66.40	5 703.16	40 630.85
En %	<b>5.26 %</b>	<b>13.84 %</b>	<b>1.24 %</b>	<b>0.08 %</b>	<b>6.95 %</b>	<b>49.53 %</b>

Voir détail sur le document n°4 en annexe.

**La commission prend acte de ce bilan.**

## **II – Point sur nos travaux d'investissement**

### **1 - Programme d'investissement 2016**

- Commune de Bourg du Bost : réception de la 2<sup>ème</sup> phase des travaux, les élus sont satisfaits
- Communes de Tocane : réception avec levée des réserves concernant la reprise de la couche de roulement, les élus sont satisfaits des travaux.

### **2 - Programme d'investissement 2017**

Pour l'entreprise Siorat (lot n°5) réception des communes suivantes :

2
---

- Commune de St André de Double : les élus sont satisfaits des travaux.
- Commune de la Jemaye : les élus sont satisfaits des travaux.
- Commune de Vanxains : reprise d'un accotement. Les élus sont satisfaits des travaux.
- Commune de Siorac de Ribérac : reprise d'une partie des accotements (destruction par des sangliers). Les élus sont satisfaits des travaux.

Pour l'entreprise Laurière :

- Commune de St Martial de Viveyrol (lot n°2) : réception des travaux avec reprise des accotements. Les travaux sont achevés
- Commune de la Chapelle Grésignac (lot n°1) : les travaux sont achevés
- Communes de Bouteilles Saint Sébastien et de St Paul Lizonne (lot n°3) : les travaux sont achevés
- Lot n°4 :
- Commune de Tocane / Douchapt : les travaux sont achevés
- Commune de St Pardoux de Dronne : en cours
- Communes d'Allemans et Villeteureix : en cours

Les réceptions de travaux des lots n°3 et n°1 seront réalisées courant octobre ainsi que la réception finale du lot n°2.

### **3 – Travaux d'urgence : investissement en partenariat, commune / CCPR**

Les travaux d'urgence de la commune de Celles sont effectués. La commune est satisfaite.

La commission prend acte de cette présentation.

## **III – Préparation des futures interventions**

### **1 – Campagne d'élagage**

Proposition pour la campagne de 2017 - 2018 : en plusieurs points

- La campagne ne pourra pas excéder 44 jours d'élagage afin d'assumer les autres tâches qui incombent au service (rappel campagne 2016-2017 : 45 jours), soit 1 jour par commune.
- Il est demandé un soutien obligatoire des communes en personnel
- Les arbres fruitiers ne seront pas élagués, sauf accord écrit du propriétaire au préalable. Cette démarche sera réalisée par les communes concernées. (Voir exemple de courrier en document figurant en annexe n°5)
- Pour l'enlèvement des branches, les communes pourront soit :
  - Stocker les branches dans un lieu approprié (la commune devra fournir avant la campagne le lieu de stockage) : pas de stockage sur les accotements ou dans les bois, permettant ainsi un rendu propre de la route et permettant de ne pas accentuer les phénomènes d'incendie.
  - Broyer au fur et à mesure de l'avance de l'élagueuse. Les communes pourront ainsi disposer de broyat.

Pour le broyage, le service dispose à ce jour de plusieurs solutions :

- une location du broyeur du SRB Dronne, avec la mise à disposition d'un agent, permettant ainsi de bénéficier de son professionnalisme.  
Le SRB Dronne propose 150 € la journée (la CCPR fournira le carburant) et 25 jours de partenariat. Soit 3 750 € TTC qui aujourd'hui peuvent être financés par la CCPR.

- une location du broyeur à une entreprise, avec un agent pour un coût négocié par le service de la CCPR de 380 € HT/jour soit 456 € TTC.

Ainsi chaque année, 25 communes pourraient bénéficier d'un broyage pris en charge par la CCPR. Dans cette hypothèse, un planning de rotation des communes sera établi.

Les communes ayant fait le choix de stocker les branches sur un lieu adapté et désigné par elles, auront la possibilité de broyer leurs branchages, à leur charge, soit par une demande de location auprès du SRB Dronne, soit par une entreprise privée.

**La commission a émis un avis favorable à l'ensemble des propositions.**

**Toutefois, s'il n'y a pas de demande d'élagage pour la commune ou si le temps consacré est inférieur à 1 journée, ce temps de travail disponible sera restitué au service pour d'autres missions.**

## **2 – L'Entretien des chemins blancs**

### **2.1 – Bilan du tonnage réalisé à ce jour**

Nous avons un total de 488 km de chemins blancs.

A ce jour, 622 tonnes de calcaire secondaire ont été mises en œuvre (rappel : en 2016, 1 445 tonnes).

Document n°6 en annexe : bilan des tonnages

Compte tenu de l'ensemble des missions du service et des moyens que nous disposons, il est demandé aux membres de la commission de se prononcer sur les dates des interventions du service pour les chemins blancs.

Actuellement nous avons des demandes toute l'année.

Nous avons également des chemins dégradés qui nécessiterait une action de nivelage sans pour autant apporter des matériaux supplémentaires.

### **Propositions :**

- Intervention du service uniquement de novembre jusqu'à début mars. En dehors de ce calendrier il est impossible aujourd'hui d'intervenir.
- Proposition d'une opération de travaux « nivelage » par une entreprise et pour 1 à 2 semaines (soit 5 à 10 jours), selon un programme défini par les élus et sur la base des propositions des communes.

Le coût s'élèverait à 500 € HT jour, soit 2 500 à 5 000 € HT pour cette action.

**La commission a émis un avis favorable à ces propositions, avec la participation du service pour l'opération « nivelage » d'un cylindre et d'un agent en régie.**

**Un mail sera envoyé aux communes pour recueillir leurs souhaits.**

### **2.2 – Etude d'un service « à la carte » pour l'entretien des chemins blancs**

Afin d'assurer une meilleur gestion du service, il est proposé aux communes pour le 1<sup>er</sup> janvier 2018, un fonctionnement d'un service « à la carte » pour l'entretien des chemins blancs sur les 2 prestations suivantes :

- mise en place de calcaire
- débroussaillage

Ce fonctionnement permettra aux communes de réaliser elle-même la ou les prestation(s) qu'elles désirent contre un remboursement de la CCPR.

Exemple :

Pour le fauchage : 94 € du km (les 2 côtés)

Pour le calcaire secondaire : on a 2 éléments,

- On réalise en moyenne 30 tonnes par jour. Sur ce principe, on sera à 32 € la tonne de calcaire secondaire (MEAC) mis en place.
- Pour un parc de 488 km, en moyenne il est mis en œuvre 1500 tonnes par année, soit 2.5 tonnes par km.

**Proposition :**

- fauchage: 94 € du km (les 2 côtés)
- calcaire : 32 € la tonne mis en œuvre sur la base de 2.5 tonnes par kilomètre pour les Verteillacois et les Ribéracois.

Pour les communes du Tocanais, il est demandé un remboursement sur les bases du passé : 1 500 T/ an soit un coefficient multiplicateur applicable de 3.

Voir proposition de remboursement aux communes sur document n°7 figurant en annexe.

**La commission a émis un avis favorable à ces propositions.**

**Un mail sera envoyé aux communes pour connaître leurs souhaits.**

### **III – Divers**

#### **1 – Réorganisation du fonctionnement du service Technique**

Dans un souci d'efficacité et d'amélioration des missions du Service Technique (ST), il est proposé aux membres de la commission les modifications de fonctionnement suivantes pour le service voirie et le service bâtiment.

**Le service voirie**, il est proposé de réorganiser le service autour de 3 missions principales :

- Le PATA
- Le fauchage, curage de fossé, saignées et élagage
- Le service espace vert

**Le service bâtiment**, il est proposé de réorganiser le service autour de 2 missions essentielles :

- le « dépannage » : interventions d'urgences, réparations courantes ...etc.
- la réalisation de « petits » chantiers c'est-à-dire des chantiers de plus d'une semaine : gros entretien, rénovation de bâtiments, réhabilitation de locaux, travaux d'accessibilité ....

Afin de ne pas prendre du retard, il est proposé un soutien administratif à la responsable du Service Technique pour la voirie et le bâtiment sur les missions suivantes :

- Suivi des rapports des bureaux de contrôle,
- Mise aux normes des jeux des écoles,
- Programme de mise en conformité sur l'accessibilité handicapé,
- Mise en place du protocole de sécurité par domaine d'activité,

- Suivi du matériel du service ...

Dans cette optique, il est proposé :

**De désigner Réginald LAMBALOT comme responsable du service bâtiment et voirie :**  
avec pour missions :

- de superviser le responsable du service voirie
- de soutenir la responsable du Service Technique dans des tâches administratives des 2 services
- de remplacer sur le terrain un ou deux jours par semaine le responsable voirie ou un autre agent en renfort du service.

**De désigner comme responsable du service voirie : Stéphane BUTET** (avec 3 jours de terrain et 2 jours administratifs) aidés par deux référents :

- un référent PATA : Renaud IBORRA (période d'essai pour 1 année)
- un référent fauchage, curage de fossé, saignées et élagage : Sébastien GRAND (période d'essai pour 1 année)

**Pour le service bâtiment** : 2 référents

- Un référent bâtiment pour la partie « dépannage » : Alain LAGARDERE
- Un référent bâtiment pour les « chantiers » : Bruno DESVAUX

**La commission a émis un avis favorable à cette réorganisation du fonctionnement du service technique.**

## **2 – Proposition de réorganisation des réunions de secteur**

Dans un souci d'optimisation du fonctionnement du service, il est proposé d'organiser une seule réunion mensuelle des travaux pour l'ensemble des 3 pôles (tous les 1<sup>er</sup> mardi de chaque moi à 9h30) avec une rotation du lieu de réunion ou un lieu unique (Ribéracois):

Exemple de proposition 2018 :

- janvier : réunion à Tocane
- février : réunion à Cherval
- mars : réunion à Villetoureix
- Avril : réunion à Tocane ...etc.

**La commission a émis un avis défavorable à cette proposition de réorganisation des réunions de secteur et souhaite maintenir le fonctionnement actuel pour 2018.**

## **3 – L'achat d'une désherbeuse**

Suite à plusieurs démonstrations de désherbage sur nos voies revêtues, il s'est avéré que le procédé était pertinent à condition qu'il soit accompagné par notre balayeuse.

**Proposition :**

Acquisition de cette machine qui sera « couplée » à un de nos tracteurs et suivi de notre balayeuse.

Pour information :

Une démonstration d'utilisation d'une désherbeuse avec un souffleur sera organisée le lundi 23 octobre à 14h, sur la commune de Cherval.

**La commission a émis un avis favorable à l'acquisition d'une désherbeuse.**

**IV – Questions Diverses**

La collecte des ordures ménagères étant réorganisée par le SMECTOM, les communes doivent parfois déplacer les containers de collecte et aménager de nouveaux emplacements. Le service technique de la CCPR est ainsi sollicité pour accompagner les communes dans ces différentes démarches. Un mail sera adressé à chaque commune pour recenser les besoins et définir le niveau d'intervention du service.



**Le Vice-Président délégué à la Voirie**

**Jean-Didier ANDRIEUX**

CCPR OU COMMUNE	Voies revêtues (Km)	BP 2017 en T	Bonification exceptionnelle de tonnage (lié au manque 2016) si besoin	Emulsion Réalisation 2017 en T	Reste à réaliser	Participation des communes en émulsion en T	Préparation en calcaire Réalisation 2017 en T
<b>Ancienne CC du Ribéracois</b>							
ALLEMANS	42,74	12,60		12,1	0,50	3	7
BERTRIC-BUREE	33,52	8,10		8,1			0
BOURG DU BOST	10,44	3,60		3,6			0
CHASSAIGNES	8,34	6,30		6,3			14
COMBERANCHE EPELUCHE	6,73	11,70		8,1	0*		10
LA JEMAYE (A partir du 2 octobre)	13,68	4,50					
PETIT BERSAC	17	7,20		7,2			29
PONTEYRAUD (a partir du 3 octobre)	3,76	0,45					
RIBERAC (A partir 4 octobre)	75	45,00					
ST ANDRE DE DOUBLE	37	8,28		en cours			
ST MARTIN DE RIBERAC	33,19	6,30		8,8			37
ST MEARD DE DRONNE	33,2	6,00		6			13
ST VINCENT DE CONNEZAC	23,91	4,95		5		3	10
SIORAC DE RIBERAC	30,9	16,65		16,7			52
VANXAINS (de 36 à 51 tonnes en fonction des besoins)	63	36,00	15	49,9	0*		281
VILLETUREIX	31	16,20		15,5	0,70		0
<b>TOTAL</b>	<b>463,41</b>	<b>193,83</b>	<b>15</b>	<b>147,3</b>	<b>1,20</b>	<b>6</b>	<b>453</b>
<b>Ancienne CC Val de Dronne / Hauts de Dronne</b>							
CELLES	53	20,70		19,7	1,00		20
CHAPDEUIL	9,28	4,05		4,1			7
GREYSSAC	8,2	2,16		2,2			19
GRAND BRASSAC	50,61	16,02		16,2		1	30
LISLE	34,08	11,43		11,4		5,7	30
MONTAGRIER	29,31	14,04		14			0
PAUSSAC ST VIVIEN	21,48	10,35		10,4			30
ST JUST	13,45	4,68		4,7			0
ST VICTOR	9,5	2,16		2,2		0,6	14
TOCANE ST APRE ( 36 à 15 tonnes en fonction des besoins)	60	36,72	15	49,9	0*		238
DOUCHAPT	18,55	7,92		6,4	1,52		2
ST PARDOUX DE DRONNE	16,17	6,84		6,8			28
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	24,21	10,26		10	0,26		35
SEGONZAC	9,03	3,87		3,9			0
<b>TOTAL</b>	<b>356,87</b>	<b>151,20</b>	<b>15</b>	<b>161,9</b>	<b>2,78</b>	<b>7,3</b>	<b>453</b>
<b>Ancienne CC du Verteillacois</b>							
BOURG DES MAISONS	7,31	3,60		3,6			0
BOUEILLES ST SEBASTIEN	23	4,05		4,1			6,4
CERCLES	25,6	4,59		4,6			12
LA TOUR BLANCHE	10,68	2,61		2,6			0
CHAMPAGNE - FONTAINE	64,4	17,55		17,6			29
CHERVAL	29,32	11,88		11,4	0,48		7
COUTURES	24,31	4,05		4,1		3	4
GÔUTS ROSSIGNOL	49,19	10,62		10,6		6	27
LA CHAPELLE GRESIGNAC	17	3,15		3,2			7
LA CHAPELLE MONTABOULET	6,53	2,07		2,1		0,7	8,5
LUSIGNAC	21	7,92		7,9		2,1	36
NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	46	10,26		10,3			2
ST MARTIAL VIVEYROL	31,19	14,40		14,4			22
ST PAUL LIZONNE	21	9,36		9,6			17
VENDOIRE	22,89	7,11		7,1			32
VERTEILLAC	24,8	11,88		11,9			13
<b>TOTAL</b>	<b>424,22</b>	<b>125,10</b>	<b>0</b>	<b>125,1</b>	<b>0,48</b>	<b>11,8</b>	<b>222,9</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>1245</b>	<b>470</b>	<b>30</b>	<b>434,30</b>	<b>4,46</b>	<b>25,10</b>	<b>1 128,90</b>

**Point sur la programmation de l'Eparage pour l'année 2017 : Doc n°2  
planning prévisionnel : 2ème passage**

**Prestation par la CCPR**

**1er CIRCUIT**

<b>COMMUNES</b>	<b>Dates d'intervention</b>
CELLES	A ce jour au 9 octobre
GRAND BRASSAC	du 10 au 25 octobre
ST VICTOR	du 26 au 30 octobre
MONTAGRIER	du 31 octobre au 9 novembre
DOUCHAPT	du 9 au 13 novembre
SEGONZAC	du 14 au 15 novembre
SAINT PARDOUX DE DRONNE	du 14 au 16 novembre
SAINT SULPICE DE ROUMAGNAC	du 6 au 13 novembre

On aurait 12 jours de retard

**2ème CIRCUIT**

<b>COMMUNES</b>	<b>Dates d'intervention</b>
VANXAINS	du 25 Septembre au 25 Octobre
SIORAC (Mixte)	du 26 octobre au 17 novembre

On aurait 13 jours de retard

**3ème CIRCUIT**

<b>COMMUNES</b>	<b>Dates d'intervention</b>
SAINT MARTIAL DE VIVEYROL	du 27 septembre au 3 octobre
VERTEILLAC	du 4 au 9 octobre
SAINT PAUL DE LIZONNE	du 10 au 13 octobre
LUSIGNAC	du 16 au 18 octobre
COUTURES	du 19 octobre au 03 novembre

On aurait 14 jours de retard

Synthèse des propositions 2017 souhaitées par les communes sur les voies revêtues en fauchage

Doc n°3

CCPR OU COMMUNE	Voies revêtues (Km)	Fauchage 2ème Passe					Fauchage 2ème Passe				
		Prestation exercée par la CCPR ou la COMMUNE					Prestation exercée par la CCPR ou la COMMUNE				
		Proposition 2017					Proposition 2017				
		CCPR	Linéaire en Km	COMMUNE	Mixte	Linéaire en Km	CCPR	Linéaire en Km	COMMUNE	Mixte	Linéaire en Km
<b>Anclenne CC du Ribéracois</b>											
BÉTRIC-BUREE	33,52	1	33,52			1	33,52				
CHASSAIGNES	8,34	1	8,34			1	8,34				
GOMBERANCHE EPELUCHE	6,73	1	6,73			1	6,73				
PETIT BERSAC	17			1	17,00				1	17,00	
SIORAC DE RIBERAC	30,9			1	30,90						
VANXAINS	63	1	63,00								
VILLETOUREIX	31			1	31,00				1	31,00	
<b>TOTAL</b>	<b>190,49</b>	<b>4</b>	<b>112</b>	<b>3</b>	<b>78,90</b>	<b>3</b>	<b>48</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>48,00</b>	
<b>Ancienne CC Val de Dronne / Hauts de Dronne</b>											
CELLES	53	1	53								
CHAPDEUIL	9,28	1	9,28			1	9,28				
CREYSSAC	8,2			1			8,2				
GRAND BRASSAC	50,61	1	50,61								
LISLE	34,08	1	34,08			1	34,08				
MONTAGRIER	29,31	1	29,31								
PAUSSAC ST VIVIEN	21,48	1	21,48								
ST JUST	13,45	1	13,45			1	13,45				
ST VICTOR	9,5	1	9,5								
TOCANE ST APRE	60	1	60			1	60				
DOUCHAPT	18,65	1	18,65								
ST PARDoux DE DRONNE	16,17	1	16,17								
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	24,21	1	24,21								
SEGOZAC	9,03	1	9,03								
<b>TOTAL</b>	<b>356,87</b>	<b>13</b>	<b>348,87</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>4</b>	<b>125,01</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	
<b>Ancienne CC du Vertellacois</b>											
BOURG DES MAISONS	7,31	1	7,31			1	7,31				
BOUTELLES ST SEBASTIEN	23			1	23,00						
CERCLES	25,6			1	25,60				1	25,60	
CHAMPAGNE - FONTAINE	64,4			1					1	64,40	
CHERVAL	29,32			1	29,32				1	29,32	
COUTURES	24,31			1							
GÔUTS ROSSIGNOL	49,19			1	49,19				1	49,19	
LA CHAPELLE GRESIGNAC	17			1	17,00				1	17,00	
LA CHAPELLE MONTABOURLET	6,53			1	6,53				1	6,53	
LA TOUR BLANCHE	10,68			1	10,68				1	10,68	
LUSIGNAC	21			1	21,00						
NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	62			1							
ST MARTIAL VIVEYROL	31,19			1	31,19						
ST PAUL LIZONNE	21			1	21,00						
VENDOIRE	22,89			1	22,89				1	22,89	
VERTEILLAC	24,8			1	24,80						
<b>TOTAL</b>	<b>440,22</b>	<b>1</b>	<b>7,31</b>	<b>5</b>	<b>262,20</b>	<b>1</b>	<b>7,31</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>225,61</b>	
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>988</b>	<b>18</b>	<b>467,57</b>	<b>3</b>	<b>351,10</b>	<b>8</b>	<b>180,91</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>273,61</b>	

## Répartition du coût d'entretien par véhicules 2017

Doc n°4

Domaine	Catégorie	Type	N° d'immatriculation	Agent(s) affecté(s)	AGE	Kilométrage ou heures de conduite	Consommable	Entretien	Coût technique	Panne	Casse	Usure	Remboursement d'assurance	
VOIRIE	Tracteurs	Valtra (Tocane)	AN - 774 - JA	Stéphane / Sébastien	2015			711,07 €						
		KUBOTA (Tocane)2013	DW - 093 - PG					299,86 €						
		LAMBORGHINI KUBOTA (HDD)	CZ - 872 - QE 4844 VD 24					795,88 €						
	Tractopelle	JCB						127,63 €						
		CATERPILLAR	Cylindre Verteillac (JCB) + Remorque											
	Point à Temps	RENAULT PATYA (Auto)	5254 WP 24					2 150,12 €		79,00 €				
		Bouille (Manuel) + Camion M.	7783TK24					3 242,90 €		280,80 €				
	Epareuses	SMA Lynx 2052						916,64 €						
		SMA Lynx 2352						916,65 €	1 623,74 €			592,50 €	578,70 €	
		ROUSSEAU FERRY (HDD)										1 161,74 €		
	Banquetreuse	NOREMAT						916,65 €	30,23 €			184,32 €	382,63 €	
		Balayeuse										130,00 €	432,80 €	
Cureuses de fossés											24,48 €	124,92 €		
	Cureuse de saignées											37,50 €		
Camions	Lamier													
	RENAULT - Benne (Verteillac)						1 063,07 €					538,96 €		
Véhicules	RENAULT - TRAFIC	264 TV 24							108,00 €			7 170,83 €		
	RENAULT - TRAFIC	FL 240					157,00 €		151,20 €			115,38 €		
	TRAFIC	2118 WP 24		Régnald					257,60 €			67,20 €		
Cave Fuel	KANGOO	BC 336XR							26,00 €					
	TRAFIC Tocane 5 places													
Location Nacelle	Peugeot EXPERT	AC 779 GS						282,37 €	59,00 €	66,40 €		113,75 €		
	Ford Transit Courier BOXER (HDD)	EG 092 ST										200,76 €		
Bâtiment	Véhicules	RENAULT MASTER	DN 919 DH	Alain/Patrick	2014			333,88 €			2 500,33 €			
		RENAULT MASTER	DW 005 LX	Bruno C / Bruno D	2015			237,20 €						
		PEUGEOT PARTNER + remorque	CX 502 PQ	Robert				264,39 €		59,00 €			304,07 €	
Espace Vert	Petit camion	ETESIA Atila	C2137DK					58,80 €						
		FIAT DUCATO	CZ - 137 - DK	ERIC										
Divers	Produits Entretien	Karcher Haute Pression									131,32 €		131,32 €	
		Petit Matériel (Tronçonneuse, essuie-tout, outillage ; lavage Vehicule						57,71 €						
Montant total à ce jour :							63 619,65 €	4 316,29 €	11 357,55 €	1 020,60 €	66,40 €	5 703,16 €	40 630,85 €	524,80 €

Madame, Monsieur X  
(adresse)

à

### CAMPAGNE D'ÉLAGAGE

Je soussigné(e) Madame Monsieur.....

Demeurant à.....

Propriétaire des parcelles cadastrées section(s).....n°..... Commune de

Ne pouvant assurer directement les travaux d'élagage ou d'abattage des végétaux situés sur ma propriété et surplombant le domaine public routier (VC ..... n° ), autorise l'intervention des services .....compétents pour exécuter, pour mon compte, les travaux nécessaires.

Je reconnais avoir pris connaissance du fait que les coupes de tailles, d'élagages, et d'abattage d'arbres, seront récupérées par les services .....,pour être revalorisées en paillage, compost, etc...

A

le

Signature

BILAN des quantités de CALCAIRE en 2017 à ce jour : Chemins Blancs

Doc n°6

CCPR OU COMMUNE	Blanc (Km)	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Réalisation en T
Ancienne CC du Ribéracois														
ALLEMANS		24												24,00
BERTRIC-BUREE														0,00
BOURG DU BOST										30				30,00
CHASSAIGNES														0,00
COMBERANCHE EPELUCHE		14												14,00
LA JEMAYE														0,00
PETIT BERSAC														0,00
PONTEYRAUD														0,00
RIBERAC				2										0,00
ST ANDRE DE DOUBLE										3				5,00
ST MARTIN DE RIBERAC														0,00
ST MEARD DE DRONNE														0,00
ST VINCENT DE CONNEZAC														0,00
SIORAC DE RIBERAC														0,00
VANXAINS														0,00
VILLETUREIX														0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>73,00</b>
Ancienne CC Val de Dronne / Hauts de Dronne														
CELLES		15	21											66,00
CHAPDEUIL		19					30							19,00
GREYSSAC														0,00
GRAND BRASSAC				15	10									25,00
LISLE		7												7,00
MONTAGRIER							60							60,00
PAUSSAC ST VIVIEN		60												60,00
ST JUST		16		12	5									33,00
ST VICTOR		15												15,00
TOCANE ST APRE		29		20										49,00
DOUCHAPT		22												22,00
ST PARDOUX DE DRONNE		20												20,00
ST SULPICE DE ROUMAGNAC						8								8,00
SEGONZAC														0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>203</b>	<b>21</b>	<b>47</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>384,00</b>
Ancienne CC du Vertillacois														
BOURG DES MAISONS														0,00
BOUTELLES ST SEBASTIEN														0,00
CHAMPAGNE - FONTAINE		10	36											46,00
CHERVAL				22										22,00
COUTURES														0,00
GÔUTS ROSSIGNOL														0,00
LA CHAPELLE GRESIGNAC														0,00
LA CHAPELLE MONTBOURLET														0,00
LA TOUR BLANCHE - CERCLES		37												37,00
LUSIGNAC														0,00
NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC														0,00
ST MARTIAL VIVEYROL														0,00
ST PAUL LIZONNE														0,00
VENDOIRE														0,00
VERTEILLAC														0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>47</b>	<b>36</b>	<b>22</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>60,00</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>0</b>	<b>288</b>	<b>57</b>	<b>71</b>	<b>23</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>93</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>522</b>

## Proposition de remboursement aux communes sur les chemins blancs pour les prestations : fauchage et calcaire en 2018

COMMUNE	Linéaire en Km	Calcaire en T	Coût 32 € / T	Débroussaillage en Km	Coût 94 €/Km les 2 côtés	Proposition de remboursement par commune TTC
Ancienne CC du Ribéracois						
ALLEMANS	6,8	17	544	6,8	639,2	1183,2
BERTRIC-BUREE	15	37,5	1200	15	1410	2610
BOURG DU BOST	6,5	16,25	520	6,5	611	1131
CHASSAIGNES	5,56	13,9	444,8	5,56	522,64	967,44
COMBERANCHE EPELUCHE	7	17,5	560	7	658	1218
LA JEMAYE - PONTEYRAUD	9,5	23,75	760	9,5	893	1653
PETIT BERSAC	7,5	18,75	600	7,5	705	1305
RIBERAC	35	87,5	2800	35	3290	6090
ST ANDRE DE DOUBLE	18,95	47,375	1516	18,95	1781,3	3297,3
ST MARTIN DE RIBERAC	7	17,5	560	7	658	1218
ST MEARD DE DRONNE	6,96	17,4	556,8	6,96	654,24	1211,04
ST VINCENT DE CONNEZAC	1,5	3,75	120	1,5	141	261
SIORAC DE RIBERAC	16,48	41,2	1318,4	16,48	1549,12	2867,52
VANXAINS	14	35	1120	14	1316	2436
VILLETUREIX	0	0	0	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>157,75</b>	<b>394,375</b>	<b>12620</b>	<b>157,75</b>	<b>14828,5</b>	<b>27448,5</b>
Ancienne CC Val de Dronne / Hauts de Dronne						
CELLES	30	75	2880	30	2820	5700
CHAPDEUIL	7,4	18,5	710,4	7,4	695,6	1406
CREYSSAC	7	17,5	672	7	658	1330
GRAND BRASSAC	20,42	51,05	1960,32	20,42	1919,48	3879,8
LISLE	6,5	16,25	624	6,5	611	1235
MONTAGRIER	18	45	1728	18	1692	3420
PAUSSAC ST VIVIEN	19,3	48,25	1852,8	19,3	1814,2	3667
ST JUST	3,5	8,75	336	3,5	329	665
ST VICTOR	9,5	23,75	912	9,5	893	1805
TOCANE ST APRE	38	95	3648	38	3572	7220
DOUCHAPT	1,5	3,75	48	1,5	141	189
ST PARDOUX DE DRONNE	3,82	9,55	122,24	3,82	359,08	481,32
ST SULPICE DE ROUMAGNAC	2,93	7,325	93,76	2,93	275,42	369,18
SEGONZAC	1,26	3,15	40,32	1,26	118,44	158,76
<b>TOTAL</b>	<b>169,13</b>	<b>422,825</b>	<b>15627,8</b>	<b>169,13</b>	<b>15898,22</b>	<b>31526,06</b>
Ancienne CC du Verteillacois						
BOURG DES MAISONS	3	0	0	3	282	282
BOUTEILLES ST SEBASTIEN	12	30	960	12	1128	2088
LA TOUR BANCHE - CERCLES	14	35	1120	14	1316	2436
CHAMPAGNE - FONTAINE	10	25	800	10	940	1740
CHERVAL	8,78	21,95	702,4	8,78	825,32	1527,72
COUTURES	10,33	25,825	826,4	10,33	971,02	1797,42
GÔUTS ROSSIGNOL	27	67,5	2160	27	2538	4698
LA CHAPELLE GRESIGNAC	2,5	6,25	200	2,5	235	435
LA CHAPELLE MONTABOURLET	8,63	21,575	690,4	8,63	811,22	1501,62
LA TOUR BLANCHE	4	10	320	4	376	696
LUSIGNAC	20	50	1600	20	1880	3480
NANTEUIL AURIAC DE BOURZAC	12	30	960	12	1128	2088
ST MARTIAL VIVEYROL	7	17,5	560	7	658	1218
ST PAUL LIZONNE	6,55	16,375	524	6,55	615,7	1139,7
VENDOIRE	4,1	10,25	328	4,1	385,4	713,4
VERTEILLAC	11	27,5	880	11	1034	1914
<b>TOTAL</b>	<b>160,89</b>	<b>394,725</b>	<b>12631,2</b>	<b>160,89</b>	<b>15123,66</b>	<b>27754,86</b>
<b>BILAN</b>	<b>488</b>	<b>1212</b>	<b>40879</b>	<b>488</b>	<b>45850,38</b>	<b>86729,42</b>